préliminaire d'une unité de santé et son personnel se compose d'infirmières ayant la même formation que celles d'une unité de santé.

Les deux genres de service poursuivent un programme généralisé. Cependant, on tend à donner une formation spéciale aux conseillers et aux surintendants pour qu'ils puissent servir de conseillers spécialistes dans toute la province en général, en plus de surveiller le programme général de leur région.

Les districts locaux défraient le tiers du coût environ et le ministère provincial de la Santé se charge du reste, sauf dans les deux régions métropolitaines où des octrois spéciaux sont accordés en vertu d'accords antérieurs. Environ 92 p. 100 de la population de la province est desservie par un personnel en service continu spécialisé en santé publique. Plusieurs sections spécialisées de la Division de la santé offrent des services de consultation et de direction au personnel sur place, aux autres ministères du gouvernement et aux organismes officiels et bénévoles. Sont situés à Victoria: les services d'alimentation, la section des unités de santé, les services d'infirmières de santé publique et de salubrité du milieu, qui, avec les divisions projetées d'hygiène industrielle et de soins dentaires préventifs, forment le Bureau des services locaux de santé.

A Victoria se trouve aussi le bureau principal des Sections de la statistique vitale et de l'enseignement de la santé publique réunies dans le Bureau de l'administration centrale.

Les Sections de la lutte antituberculeuse, de la lutte antivénérienne et des laboratoires ont leur quartier général à Vancouver et sont réunies dans le Bureau du service spécial de prévention et de traitement.

## Section 2.—Statistique des institutions\*

En vertu des pouvoirs que le gouvernement fédéral lui a accordés en 1930, le Bureau fédéral de la statistique collabore depuis avec les autorités provinciales, par l'intermédiaire du recensement des institutions, et recueille maintenant dans tout le Canada la statistique des genres suivants d'institutions: (1) Hôpitaux—Institutions qui s'occupent surtout de prévenir, guérir ou soulager les maladies physiques, comme les hôpitaux pour malades, les sanatoriums, les institutions pour incurables et les hôpitaux énumérés sous la rubrique "Fédéraux" dans le tableau 1; (2) Institutions pour maladies mentales et de neurologie—pour le traitement et le soin des maladies mentales, comme les asiles d'aliénés, les institutions pour faibles d'esprit, épileptiques, etc.; (3) Institutions de charité et de bienfaisance—qui prennent soin des pauvres et des miséreux de tous âges, comme les hospices pour vieillards, les refuges de comté, les orphelinats, etc. Les statistiques les plus récentes sur les institutions de charité paraissent aux pp. 694-699 de l'Annuaire de 1943-1944. Le recensement des institutions recueille en outre la statistique des pénitenciers et des maisons de réforme, dont il est question sous "Criminalité et délits", p. 323.

<sup>\*</sup> Sauf indication contraire, la présente section a été revisée sous la direction de J. T. Marshall, directeur, Division de la santé et du bien-être, Bureau fédéral de la statistique, par J. C. Brady, chef, Statistique des institutions.